

# Droits de l'Homme et

**L**e développement durable est déjà un thème usuel des débats politiques, l'expression est née il y a plus de vingt ans avec le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987, couramment désigné du nom de sa présidente, la norvégienne Gro Harlem Brundtland. Pour autant, ce thème ne fait que prendre corps, quant aux politiques effectivement décidées en son nom. On n'en a encore évalué ni la nécessité, ni le contenu, ni les conséquences sur le fonctionnement des sociétés, à l'échelle du monde.

Si l'on a des droits de l'Homme une conception universelle et indivisible, embrassant à la fois les droits civiques et politiques, économiques et sociaux, et enfin environnementaux et culturels, le développement durable est dans une certaine mesure la nouvelle dimension, voire la nouvelle expression synthétique, des droits de l'Homme. Réciproquement, dans une transformation inévitablement très complexe et contradictoire, les droits de l'Homme peuvent être mis en péril par telle ou telle politique qui, au nom même du développement durable, ne respecterait pas la cohérence et l'équilibre des droits. Il appartient au programme des partisans des droits de l'Homme de prendre conscience des changements radicaux que déclenche la recherche du développement durable, pour y apporter leur contribution dans le sens de l'accomplissement des droits.

Le souci de développement durable s'alimente de plusieurs inquiétudes : épuisement des réserves de plusieurs ressources, notamment énergétiques, baisse

**Loin d'être séparés l'un de l'autre, les soucis des droits de l'Homme et d'un développement durable de la planète s'inscrivent dans un rapport à la fois complémentaire et problématique. Comment ces deux dimensions interagissent-elles ? Voici une introduction du débat.**

Michel SAVY, membre du Comité central de la LDH

de la biodiversité, augmentation de diverses sortes de pollution, etc. Le changement le plus spectaculaire est peut-être le changement de climat, dont le constat fait désormais consensus parmi les scientifiques spécialistes du domaine. Considérable quant à ses conséquences, il constitue une mutation radicale dans le rapport de l'homme à la nature. Une donnée aussi fondamentale que l'équilibre de la planète cesse d'être exogène à l'action des hommes, mais en devient au contraire un résultat. L'humanité est ainsi confrontée à une responsabilité sans précédent, dont elle n'a pas encore pris la mesure.

Une évolution, à diverses échelles territoriales et politiques, se

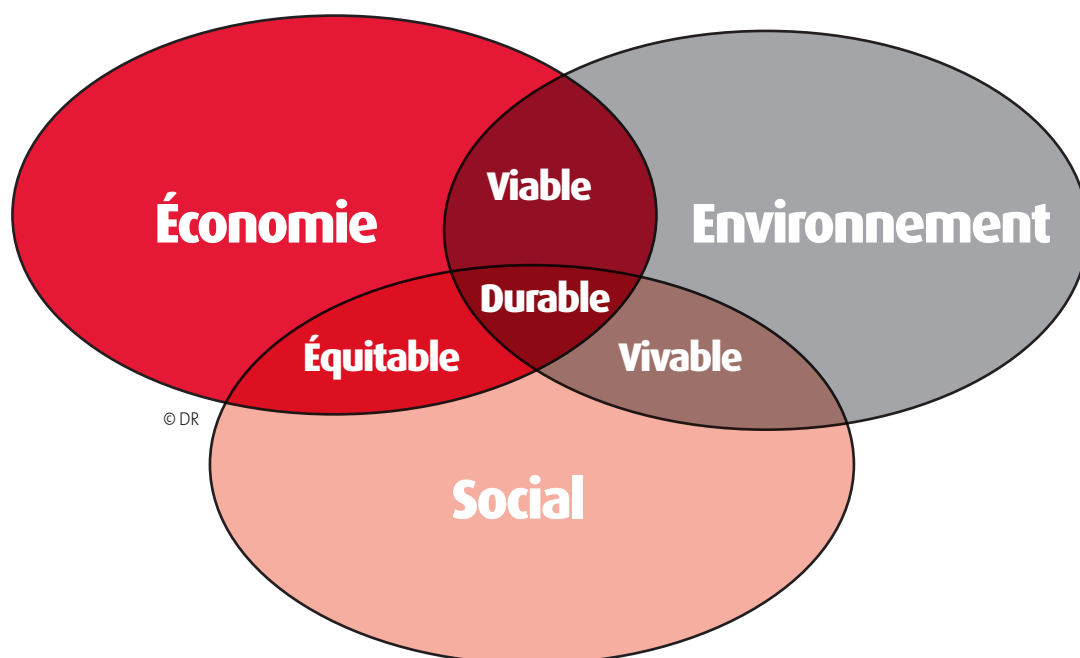
manifeste toutefois. Les « sommets de la terre » successifs (Stockholm en 1972, Rio en 1992, Johannesburg en 2002) marquent les étapes d'une prise de conscience graduellement partagée. L'élaboration et la ratification laborieuses du protocole de Kyoto, en matière d'émissions de gaz à effet de serre, montrent la difficulté mais aussi la réalité des avancées et des décisions. Le temps est venu de donner à cette démarche le caractère mondial sans lequel elle n'est guère efficace.

**Histoire et actualité d'un concept**

L'Union européenne est évidemment partie prenante à ces évolutions et, à l'issue de négociations internes souvent âpres, intervient comme telle dans les débats mondiaux, notamment face aux Etats-Unis ou aux pays du Sud émergents. Pour l'heure, l'Union européenne joue un rôle moteur dans la recherche d'un développement durable. A l'échelle nationale, le « Grenelle de l'environnement » marque également une étape politique notoire. La Ligue des droits de l'Homme, qui n'a pas été invitée à y participer avec d'autres ONG (celles-ci ayant été choisies parmi les organisations spécialisées dans les questions environnementales), prend au sérieux les résultats du Grenelle et entend, dans la mesure de ses moyens, contribuer à leur mise en œuvre effective en étant attentive aux décisions prises, à la mise en place des moyens nécessaires et au suivi de leur application et de leurs effets.

Il est devenu banal de rappeler les trois « piliers » du développement durable, tels que la doctrine internationale les distingue : économique, environnemental

# développement durable



et social. Il est moins évident d'en saisir l'interaction et, dans les décisions prises et à venir, d'en respecter la complémentarité et la cohérence. C'est un des enjeux majeurs sous l'angle des droits de l'Homme.

Le développement durable est conçu, tout d'abord, comme un développement. L'idée n'est pas celle d'une pause dans l'évolution de l'humanité, encore moins d'un retour en arrière. Avec ses problèmes, ses souffrances, ses reculs, l'humanité est engagée dans un changement que l'on peut qualifier de progrès, si on le mesure avec des indicateurs simples mais aussi robustes que la baisse du taux de mortalité infantile ou l'allongement de l'espérance de vie, auquel on ne saurait renoncer. Au-delà de cette affirmation, une réflexion approfondie reste nécessaire. Quelle définition, quel contenu donner à la notion de développement, dans une perspective inédite ? Quelle relation entretient-elle

avec celle de croissance (certains prônant même une décroissance) ? Les débats sont ouverts, des propositions existent qu'il faut examiner et discuter, comme celle de la définition et de la mesure d'un « indice de développement humain » prenant mieux en compte les préoccupations de développement durable et reflétant, mieux que le PIB qui sert de base à la comptabilité nationale de tous les pays, la richesse produite et ses effets sur la société et sur l'environnement. Le président de la République, en confiant une mission de réflexion à des chercheurs de la qualité d'Armatya Sen et Joseph Stiglitz, s'inscrit dans cette réflexion.

## L'élaboration de la notion de durabilité

La dimension environnementale vient immédiatement après l'économique, car les préoccupations de « durabilité » sont précisément venues du constat de la contradiction entre la prolonga-

tion du modèle de développement économique en place et sa compatibilité avec un équilibre de l'environnement indispensable à sa propre pérennité. Les dégradations de l'environnement ne sont pas un phénomène nouveau, mais leur dimension actuelle est nouvelle et s'impose à tous. Devant les incertitudes scientifiques qui demeurent, une réflexion en termes de risque (systémique ? à court ou long terme ?) est nécessaire. Le « principe de précaution », désormais constitutionnel, pourra soutenir cette réflexion. Certes, les conséquences d'un relèvement du niveau de la mer toucheront inégalement les territoires et les peuples, et de manière générale les populations riches auront plus de moyens pour s'adapter que les populations pauvres. Mais tous les pays sont touchés, et toutes les couches sociales. Au-delà des nuisances locales, parfois dramatiques, c'est le changement global qui introduit une rupture.

*L'aspiration à un développement durable pose ainsi d'emblée des questions qui sont, au sens fort, politiques, car il n'y aura pas de miracle technologique résolvant tous les problèmes.*

# DOSSIER

## Durable?

Les gaz à effet de serre s'alimentent de toutes les émissions, d'où qu'elles viennent, et produisent des effets sur l'ensemble du globe. Le phénomène est international et, à l'intérieure de chaque société, interclassiste : nul n'y échappe. Phénomène cumulatif (la durée de vie de molécules à effet de serre dans l'atmosphère se mesurant en années et pour certaines en dizaines d'années), il établit une relation forte entre comportements à court terme et conséquences à long terme. C'est donc aussi un phénomène intergénérationnel et c'est à juste titre que l'objectif de réduire des trois quarts les émissions d'ici à 2050 (c'est le fameux « facteur 4 », inscrit dans la loi française sur l'énergie de 2005) s'inscrit dans le souci de limiter l'élévation de la température du globe à l'horizon de 2100, soit dans quatre générations.

La dimension sociale introduit enfin une complexité et une richesse supplémentaires. Sans encore toutes les connaître, il est clair qu'une politique de développement durable impliquera des modifications profondes de nos modes de vie. Comment les efforts à accomplir seront-ils répartis ? Le système économique mondial est dominé par un mode de gestion très sensible au court terme. La flexibilité, l'aptitude à saisir toute opportunité imprévue fait la force des entreprises dans un univers concurrentiel. Comment le capitalisme, pour l'appeler par son nom, peut-il intégrer des objectifs aussi lointains que 2050, que 2100 (même si des économistes comme Nicholas Stern affirment qu'il en coûtera moins cher de préparer activement cette mutation que de la subir) ? Sans doute, le développement de nouvelles technologies, répondant par exemple aux exigences de la lutte contre le changement climatique, ouvre-t-il des champs nouveaux pour l'investissement et la rentabilité et de nombreuses entreprises, parmi les plus

puissantes, s'y engagent déjà. Ne risque-t-on pas alors d'assister à une sorte d'alliance entre le pilier environnemental et le pilier économique du développement durable, faisant une place insuffisante à la dimension sociale (la solidarité dans les sociétés, et entre les sociétés à l'échelle du monde) ?

### Des préoccupations éminemment politiques

L'aspiration à un développement durable pose ainsi d'emblée des questions qui sont, au sens fort, politiques, car il n'y aura pas de miracle technologique résolvant tous les problèmes. Une première préoccupation est de l'ordre de la simple connaissance et compréhension des problèmes à résoudre. Pour que les citoyens participent à la vie publique et pour que les élus qu'ils désignent prennent des décisions bien motivées, un éclairage des enjeux et des possibilités de long terme est nécessaire. Or, et en reprenant l'exemple du « facteur 4 » inscrit dans la loi, l'exploration des conséquences d'un tel objectif, des divers moyens de l'atteindre est encore très insuffisante et est pourtant nécessaire pour identifier les choix les meilleurs. Cet éclairage est d'autant opportun que la technologie sera, dans les années qui viennent, un levier d'action important mais elle ne suffira pas à elle seule à résoudre toutes les questions. C'est l'organisation de la société, de ses moyens de produire et de consommer, qu'il faudra modifier, ce qui soulève bien d'autres interrogations.

La mise en œuvre d'une politique de développement durable est évidemment partie intégrante du programme des droits de l'Homme : que vaudrait l'exercice théorique des droits si n'est pas assurée la simple survie de l'espèce, pour l'ensemble de ses membres ? Pour autant, un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple, peut entrer en conflit

*La mise en œuvre d'une politique de développement durable est évidemment partie intégrante du programme des droits de l'Homme : que vaudrait l'exercice théorique des droits si n'est pas assurée la simple survie de l'espèce, pour l'ensemble de ses membres ?*

avec des droits aussi fondamentaux que la liberté d'aller et venir. Si, dans les sociétés démocratiques, nul ne songe à empêcher par la loi la mobilité des personnes, le renchérissement du prix du transport viendra inévitablement diminuer la mobilité effective, et de surcroît de façon inégale quant aux populations concernées : les personnes à haut revenu et vivant dans des zones bien desservies par des modes de transport peu consommateurs en énergie fossile seront moins gênées que d'autres aux revenus modestes, vivant dans des zones mal desservies et dépendant de l'automobile. Consensuel tant que l'on en reste au plan des idées abstraites, le thème du développement durable devient au contraire plus contradictoire, voire conflictuel, quand il faut le faire entrer dans la réalité et bouleverser les intérêts et les situations acquises.

### Environnement et « gouvernance mondiale »

Le problème de l'inégalité est plus crucial encore à l'échelle internationale, et explique pour une part les difficultés rencontrées jusqu'à maintenant pour conclure des accords mondiaux. Comment répartir les efforts en matière de préservation de la biodiversité ou de lutte contre le réchauffement climatique, compte tenu des écarts considérables de développement, de richesse, mais aussi de contribution au problème ? On sait en particulier que le volume d'émission de gaz à effet de serre par habitant est dans un écart de 1 à 10, voire davantage, entre les pays en développement et les pays développés : on comprend que les pays émergents refusent des contraintes dont les pays avancés n'ont jamais eu à souffrir, sauf à leur attribuer des contreparties et des moyens adéquats. Les pays développés disposent de moyens technologiques pour élaborer des solutions, partiel-



*Les gaz à effet de serre s'alimentent de toutes les émissions, d'où qu'elles viennent, et produisent des effets sur l'ensemble du globe. Le phénomène est international et, à l'intérieur de chaque société, interclassiste : nul n'y échappe.*

les, aux problèmes de durabilité : faut-il qu'ils les gardent pour eux, ou doivent-ils les fournir aussi aux pays pauvres, ces derniers seraient-ils incapables de les payer ?

Outre les problèmes de droits, entre efficacité et justice, se posent donc aussi des problèmes d'organisation politique, de « gouvernance » mondiale, sans précédent. Quelle instance légitime pour énoncer les objectifs assignés à chaque pays, veiller à leur réalisation, sanctionner les manquements et leur trouver remède, etc. ? Dans l'hypothèse de l'instauration d'une taxe carbone, ou de permis d'émission négociables, quelle organisation pour récolter et affecter les énormes sommes en jeu ? L'insuffisance et l'incohérence des

organisations internationales sont depuis longtemps identifiées, entre les sanctions de l'organe de règlement des différends de l'OMC qui assurent le libre échange et l'ineffectivité des références au développement durable. Une Agence internationale pour l'environnement est un projet de grande envergure. Une telle instance est nécessaire pour se saisir, à l'échelle géographique et politique pertinente qui est mondiale, des questions essentielles comme les biens supérieurs de l'humanité : l'air, l'eau, l'équilibre thermique de la planète, et refuser le fatalisme.

Ces questions considérables dépassent le champ de compétence de toute organisation non-gouvernementale, et même de toute instance étatique isolée.

La LDH entend seulement, à son échelle, les comprendre et y apporter sa contribution. Dès à présent, elle discerne dans les évolutions possibles les chances d'une élaboration collective d'un projet de civilisation pour assurer la « durabilité » de la planète, qui serait un pas important vers une organisation moins chaotique des relations internationales. Elle y voit aussi, au contraire, la menace d'un fractionnement encore aggravé des relations internationales, mais aussi des liens sociaux à l'intérieur de notre propre société.

L'ambition de l'Université d'automne de la Ligue des droits de l'Homme pour 2008 est d'appréhender ces questions, exceptionnellement complexes mais strictement inévitables. ●

